

Décision n° 2015-0181
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 10 février 2015
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses sociétés
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment les articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-05 à R. 20-44-26 et D. 406-05 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 6 janvier 2015 portant modification du tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu les demandes présentées par les sociétés mentionnées en annexe ;

Après en avoir délibéré le 10 février 2015 ;

Décide :

Article 1 – Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses sociétés pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2 - Le directeur de l'accès mobile et des relations avec les équipementiers de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 10 février 2015

Le Président

Sébastien SORIANO

Annexe à la décision n° 2015-0181
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 10 février 2015

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198301312	COMMUNE DE MONTPELLIER	34 MONTPELLIER	2 VHF
198900811	COMMUNE DE ST BRIEUC	22 ST BRIEUC	2 VHF
198910140	COLMANT CUVELIER SA	59 LILLE	1 UHF
199002675	CLEVENOT CLAUDE LUC	88 MOYENMOUTIER	1 VHF
199008035	COMMUNE D'AUBERVILLIERS	93 AUBERVILLIERS	1 VHF
199008848	ENERSYS SARL	62 ARRAS	1 UHF
199009910	PROPRESO	17 MEDIS	1 UHF
199100221	AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE	94 CHAMPIGNY SUR MARNE	1 VHF
199105133	SARL BELTZUNG	26 PIERRELATTE	2 VHF
199106869	ENERSYS SARL	62 ARRAS	1 UHF
199110856	COMMUNE D'AUBERVILLIERS	93 AUBERVILLIERS	1 VHF
199202326	EURL START CONDUITE	97 STE MARIE	1 UHF
199207847	COMMUNE DE PUY GUILLAUME	63 PUY GUILLAUME	2 VHF
199300899	HENNELEC	92 VILLENEUVE LA GARENNE	1 UHF
199400825	COLLEGE DEPARTEMENTAL JEAN	06 ST ETIENNE DE TINEE	2 VHF
199404109	SA GROUPE CENTRE SERVICES	36 CHATEAUX ROUX	1 VHF
199500031	SCP VETERINAIRES AUDY BOUSSEAU	35 BECHEREL	2 VHF
199501858	PARC NATIONAL DES PYRENEES	65 ARAGNOUET	2 VHF
199502545	CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX	60 PIERREFONDS	1 VHF
199503768	AEROPORT DE STRASBOURG ENTZHEIM	67 ENTZHEIM	3 UHF
199604307	COMMUNE DE ST SAVOURNIN	13 ST SAVOURNIN	2 VHF
199800531	EARL REBIFFE SORREAU	28 ORLU	1 VHF
199800707	POLYMONT	31 COLOMIERS	1 UHF
199801254	ROYAL SCANDINAVIA HOTEL NICE	06 NICE	2 UHF
199802344	ALIGN AEROSPACE FRANCE SAS	77 COLLEGIEN	1 UHF
199901047	KEOLIS ANGERS	49 ST BARTHELEMY D'ANJOU	4 UHF
200002042	CENTREX S A	95 MARLY LA VILLE	1 UHF
200101023	SANIFA	76 ROGERVILLE	1 UHF
200101889	CABINET FRANCOIS DUCLOUX	21 DIJON	2 UHF
200202179	DUCROS EXPRESS	95 GONESSE	1 UHF
200400371	SOC DES COURSES D'ORLEANS	45 ORLEANS	1 UHF
200600174	MONSIEUR FRANCIS HOTTELET	13 CABRIES	3 VHF
200700496	PANARMEN	72 NEUVILLE SUR SARTHE	2 UHF
200700746	PANARMEN	72 NEUVILLE SUR SARTHE	1 UHF
200700964	ABCDMT	83 STE MAXIME	1 VHF
200701648	COMMUNE D'AUBERVILLIERS	93 AUBERVILLIERS	1 UHF
200701813	BOIS DES TROIS PORTS	44 NANTES	1 UHF
200800423	FIDUCIAL PRIVATE SECURITY	67 MOLSHEIM	2 UHF
200801479	SOC EXPLOITATION SABLES MINERA	16 CHATEAUBERNARD	1 UHF
200901238	RUVU	06 ST VALLIER DE THIEY	1 VHF
201000175	AUTO CLIM	42 ST ETIENNE	1 UHF
201000198	ROLLAND ANTHONY	73 PRALOGNAN LA VANOISE	1 VHF
201000995	CORNET FABRICE	25 VELESMES ESSARTS	2 UHF
201001090	SITA CENTRE OUEST	28 PRUDEMACHE	2 UHF
201001183	A D E S AMIANTE DE POLL ENVIRON	13 SIMIANE COLLONGUE	1 UHF

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
201001377	AGENCE DE SECURITE INTEGRALE	21 QUETIGNY	1 UHF
201001552	GENERALE INDUSTRIELLE PROTECTION	44 ST HERBLAIN	1 UHF
201100519	SARL PARTNER'S FILS	62 ACHICOURT	1 UHF
201100765	COMMUNE DE LONGEVILLE SUR MER	85 LONGEVILLE SUR MER	2 UHF
201101759	DOCKS MATERIAUX DE L'OUEST	22 CREHEN	1 UHF
201200334	GESTIPARK	69 LYON	2 UHF
201300273	SUD GARDIENNAGE SERVICE	26 VALENCE	2 UHF
201300882	BOUYGUES BATIMENT IDF	93 DUGNY	1 UHF
201301157	GPSI	37 TOURS	1 UHF
201302417	EIFFAGE CONSTRUC IDF RESIDENT	94 GENTILLY	2 UHF
201302609	ECOMAT	49 BEAUPREAU	2 UHF
201400038	ECOMAT	35 ST ERBLON	1 UHF
201400339	ECOMAT	56 BAUD	1 UHF
201400495	EIFFAGE CONSTRUCTION	92 LEVALLOIS PERRET	1 UHF
201400578	EIFFAGE CONSTRUCTION	95 TAVERNY	1 UHF